

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 9 décembre 1911

No 18

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 273. — Les Quarante-Heures de la semaine, 273. — Les catholiques de langue française dans l'Ouest canadien, 274. — Chronique diocésaine, 275. — La messe à Londres il y a 150 ans, 277. — Une belle générosité, 279. — Visite de Notre-Dame d'Afrique aux foyers canadiens, 279. — Moyen de régénération dans les paroisses, 284. — Honoraires de messes, 286. — Bibliographie, 286.

Calendrier

10. DIM.	vl	II de l'Avent. <i>Kyr.</i> de l'Avent. A Vép. de ce dim., mém. du suiv. et de l'oct.
11. Lundi	†b	S. Damase I, pape et confesseur.
12. Mardi	b	Translation de la Ste Maison de Lorette, <i>dbl. maj.</i> (10)
13. Mercr.	r	Jeune. Ste Lucie, vierge et martyr.
14. Jeudi	†b	Du 7 ^e jour de l'octave.
15. Vend.	b	Jeune. Octave de l'Immaculée Conception.
16. Sam.	†r	S. Eusèbe, évêque et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

11 décembre, Sainte-Apolline. — 13, Saint-Aubert. — 14, Saint-Pierre-du-Sud. — 16, Couvent de Saint-Paschal.

Les catholiques de langue française dans l'Ouest canadien

— o —

A l'occasion de la deuxième édition de *la Race française en Amérique*, le très intéressant ouvrage des abbés Desrosiers et Fournet, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a envoyé aux auteurs la belle lettre suivante, qui (dit le *Manitoba*) est un exposé très clair de la position des Canadiens-Français dans l'Ouest :

Chers messieurs,

Vous avez fait une œuvre excellente en publiant l'intéressant livre intitulé *La Race française en Amérique*, et je suis heureux d'apprendre que vous allez en publier une seconde édition, en tenant compte des observations bienveillantes qui vous ont été faites.

Je vous remercie cordialement de la part que vous avez faite au groupe français de l'Ouest canadien. Nous venons de faire un recensement aussi exact que possible de la population française des diocèses de Saint-Boniface et de Régina, et nous avons trouvé un total de 45.529. En y ajoutant les 18,470 âmes du diocèse de Saint-Albert, et les 10,000 âmes du diocèse de Prince-Albert, chiffres donnés par NN. S S. Legal et Pascal, nous arrivons à un total de 74,029 âmes.

Il n'y avait pas plus de catholiques de langue française en 1763, lors de la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris!

Or, ces catholiques de langue française sont organisés en paroisses régulières, comme, du reste, les catholiques d'autres nationalités, et ils entendent maintenir dans chaque paroisse l'usage du français dans les églises. C'est donc une force toute puissante. Chaque paroisse constitue un château-fort pour la foi et la nationalité; et on peut ajouter, sans crainte, que ces groupes français sont les meilleurs appuis du drapeau britannique, qu'ils ont appris à respecter comme le drapeau du pays, comme le drapeau sacré, défendu par leurs pères au prix de leur sang.

Seulement, en dehors du Manitoba et de quelques parties

de la Saskatchewan et de l'Alberta, le français n'occupe pas, dans l'école, la place à laquelle il a droit, même d'après la loi du pays qui ne le confond pas avec les « langues étrangères. »

Nos compatriotes et même quelques membres de notre clergé oublient trop facilement que nous sommes « chez nous » dans l'Ouest et que nous n'avons pas, nous, d'autre patrie que le Canada : nous avons donc droit de faire enseigner notre langue à nos enfants. La foi des traités, des droits acquis, la constitution même du pays, devraient nous protéger ; mais notre meilleure protection c'est la conscience de nos droits, et la force d'âme de les défendre, dans la vie publique comme dans la vie privée, au conseil municipal, à l'école comme dans les parlements, par la parole, la presse et l'action sociale.

Les hommes d'Etat eux-mêmes doivent comprendre que nous sommes un rempart contre tout danger social et national, et le meilleur appui des institutions du pays, si nous conservons ce qui est propre au génie de notre race ; et les hommes d'Eglise admettront facilement que, si nous sommes fidèles à notre mission de porte-Christ, nous aurons Dieu pour nous, ce qui nous suffit bien pour espérer en l'avenir.

Les nations qui n'ont point d'histoire, ou plus qui ont un passé coupable, cherchent naturellement à l'oublier, et voudraient même l'effacer ; mais nous qui avons une histoire glorieuse, nous remontons aux sources comme les grands fleuves, et imitant la Sainte Eglise, notre mère, nous faisons, chaque jour, mémoire du passé, pour nous retremper, parce que nous savons que la grande épopée catholique, à travers les siècles, s'alimente chaque jour à la source inépuisable du Calvaire sanglant, passé toujours vivant et toujours fécond. C'est ainsi que nous sommes de notre temps, de notre siècle, de notre patrie canadienne, de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos forces, tout en commémorant les glorieuses découvertes, les travaux héroïques, et les œuvres vivaces des nôtres dans l'Ouest où ils nous ont acquis un droit de cité indiscutable et inaliénable.

Je vous bénis, chers messieurs, vous qui écrivez si bien l'histoire, et je souhaite que votre ouvrage, bientôt augmenté et complété, soit gardé, lu même, dans chaque famille des

nôtres, comme une prédication et un appel à l'action, pour la défense de nos autels et de nos foyers.

† ADÉLARD, O. M. I.,
Arch. de Saint-Boniface.

Chronique diocésaine

— o —

— S. G. Mgr l'Archevêque est revenu vendredi soir, le 1^{er} décembre, de son voyage à Régina, ainsi que MM. les abbés E. Nadeau, A. Vaillancourt et J. Laberge. Monseigneur et ces messieurs ont passé quatre jours à Régina, et un jour à Brandon, Man., chez les RR. PP. Rédemptoristes. On sait que le R. P. Art. Caron, de Québec, est le recteur de cette résidence de Brandon.

— L'Adoration des Quarante-Heures s'est faite à la Basilique de dimanche à mardi. S. G. Mgr l'Archevêque a célébré pontificalement la messe d'ouverture. Le R. P. Prosper, des Capucins de Limoilou, a prêché le sermon de circonstance.

La Basilique était, pour ces belles journées, décorée avec un goût parfait. Grâce au pieux empressement de plusieurs familles de la ville, le maître-autel était orné, malgré la saison défavorable, d'une profusion de plantes fleuries.

— Mercredi, 29 novembre, le R. P. Désy, S. J., a célébré à N.-D. du Chemin le cinquantenaire de sa profession religieuse. Les journaux ont raconté cette particularité touchante que, à la messe d'action de grâces célébrée par l'heureux jubilaire, les enfants de la paroisse ont fait la sainte communion. S. G. Mgr l'Auxiliaire, Mgr Marois, vicaire général, les Jésuites de Québec, et des représentants de plusieurs résidences du Canada et des Etats-Unis, ont pris part à la solennité, dont l'intimité a fait le charme. Il y a presque un tiers de siècle que le R. P. Désy exerce le ministère apostolique à Québec, où il jouit d'une considération et d'une confiance bien justifiées.

— Les travaux de restauration intérieure du presbytère de la Basilique sont presque terminés.

— • • • —

La messe à Londres il y a 150 ans

— o —

Sur ce sujet, le D^r BURTON vient de faire à Londres une intéressante conférence dont nous empruntons le compte rendu au *Catholic Times* (cité par l'*Action catholique française*, sept. 1911) :

Vers l'an 1700, une loi fut passée offrant une récompense de 100 £ (2 500 fr.) à quiconque dénoncerait un prêtre catholique et amènerait sa condamnation. Le résultat fut que la « chasse aux prêtres » fut immédiatement ouverte partout par bien des gens, simplement en vue de cette récompense. Il n'y avait pas besoin de prouver un crime ou délit contre le prêtre ; sa seule admission du fait qu'il était prêtre catholique suffisait, et cette admission était inévitable puisqu'il était questionné sous serment (en dérogation satanique au principe de la loi anglaise). Il était alors passible d'*emprisonnement pour la vie*... (Encore était-ce une amélioration sur les lois d'Elisabeth, qui le condamnaient à la potence, et qui étaient encore en force en Irlande.)

Cette jurisprudence fut en force jusqu'en 1791, époque à laquelle elle fut abrogée par un acte du Parlement.

Jusqu'à cette époque, les catholiques de Londres devaient se cacher comme autant de conspirateurs, et la messe ne pouvait se dire que dans le plus grand secret, et dans les coins s'y prêtant le moins. C'est dans un misérable galetas, dans une des petites ruelles avoisinant Holborn, que Mgr Challenor rassemblait autour de lui son troupeau pourchassé. Si Londres avait été alors aussi grand qu'aujourd'hui, il n'y aurait pas eu grande difficulté pour cacher les prêtres. Mais, dans les conditions d'alors, ils étaient obligés à des déguisements perpétuels.

Les seules chapelles où la messe se pouvait entendre ouvertement étaient celles des ambassades des puissances catholiques, envers lesquelles les catholiques de Londres ont contracté une grande dette de gratitude. Plusieurs ambassadeurs faisaient construire des chapelles beaucoup plus grandes que le nécessaire, afin de donner la facilité d'entendre la sainte messe aux catholiques anglais, irlandais ou autres, et entretenaient

un certain nombre de prêtres pour le saint ministère du dehors. On doit particulièrement citer l'ambassadeur de France, qui en entretenait ainsi toujours cinq ou six à cet effet.

Malheureusement, il est évident que tous les catholiques inconnus ne pouvaient, de beaucoup, assister à ces messes. Quelques-uns de ceux-là se réunissaient dans les maisons de quelques riches catholiques inconnus aux « officiers de paix ». Mais le grand nombre n'avait d'autre ressource que de se réunir le dimanche dans les endroits les moins adéquats, de façon à éviter les soupçons toujours en éveil. C'est pourquoi la coutume s'établit finalement de se réunir dans quelques pièces louées dans des cabarets. On avait l'habitude de voir les gens se réunir dans ces endroits, ce qui éloignait les soupçons. D'ailleurs, le Saint Sacrifice se célébrait généralement dans quelque grenier dans lequel on ne pouvait pénétrer sans le mot de passe, et le prêtre lui-même n'y entrait que déguisé, et y trouvait les vêtements sacerdotaux dans une cachette. Ainsi, il y avait un cabaret dans Lincoln's Inn Fields, nommé le « Ship's Inn », dans le grenier duquel l'évêque Challenor disait souvent la messe, et on avait arrangé un trou mobile dans le plancher de façon que ceux qui étaient à l'étage inférieur pussent entendre. Pour désarmer encore plus les soupçons au cas d'une visite de police inattendue, pendant le sermon les assistants étaient assis à des tables avec des verres de bière devant eux, et leur évêque faisait de même !

L'orateur ajoute qu'on n'a pas idée de ce que nos pères dans la foi avaient à endurer pour leur religion. Dès les premières heures du jour, ils devaient se faufiler comme des malfaiteurs dans quelque obscur cabaret et entendre la messe à genoux autour d'une table ou d'une commode ; toujours exposés à la prison et à des amendes ruineuses.

Et ce sont cependant — ajoute l'*Action catholique française* — les fils de ces vaillants pourchassés qui ont réussi à fonder la formidable Eglise catholique anglaise, supérieure aujourd'hui en nombre à n'importe quelle autre « confession » !

Quelle leçon pour nous qui désespérons quelquefois devant la persécution actuelle, très dangereuse sans doute dans son hypocrisie infernale, — mais combien anodine comparée à celle sous laquelle nos frères d'outre-Manche ont lutté pendant [plus de] deux siècles !

G. B.

Une belle générosité

— o —

Nous le savions, mais... « il ne fallait pas le dire » ! Parlons-en aujourd'hui, puisque les journaux viennent de dévoiler le secret.

Il s'agit de ce don généreux de deux citoyens de Chicoutimi, MM. J.-E.-A. Dubuc et J.-E. Cloutier, pour l'agrandissement du séminaire de Chicoutimi. Ces messieurs offrent donc une somme de \$ 100. 000 pour l'œuvre de l'éducation française et catholique. Le « geste » est admirable, et, pour bien des raisons, nous l'enregistrons avec joie dans nos pages. — S'il est exact, comme le disent les journaux, que M. Dubuc fournisse à lui seul les neuf-dixièmes de la somme dont il s'agit, nous croyons que c'est le don le plus considérable qui ait jamais été fait, par un particulier, chez nos compatriotes, en faveur de l'éducation.

Le diocèse de Québec a fait sa belle part dans la fondation du séminaire de Chicoutimi, et ne peut que voir avec plaisir les développements merveilleux de cette maison d'éducation — qui va incessamment commencer une construction de \$ 200. 000 !

Il faut inscrire en belle place, dans nos fastes éducationnels, les noms de MM. Dubuc et Cloutier. Les jeunes générations du Saguenay leur devront beaucoup.

— ♦♦♦ —

Visite de Notre-Dame d'Afrique aux foyers canadiens

UNE NOUVELLE REVUE AFRICAINE MENSUELLE (1)

— o —

Depuis le mois de juin, nous avons cru devoir consacrer un certain espace aux choses africaines, et nous nous proposons de continuer. C'est une manière nouvelle, instructive, et d'un intérêt d'autant plus louable qu'elle fera s'intéresser au prodigieux réveil, qui est à s'opérer en Afrique, de tout un con-

(1) Nous nous rendons, avec grand plaisir, à la prière qui nous est faite de publier cette touchante circulaire concernant les missions africaines. S. R.

tiennent s'ouvrant à la lumière de l'Évangile; de tout un monde qui va, enfin, s'asseoir au banquet de la véritable vie.

Et cet intérêt, il ne faut pas qu'il soit seulement théorique, tout d'impressions; il ne faut pas qu'il soit comme « la foi sans les œuvres. »

De notre part, et dans la mesure de nos modestes ressources, cet intérêt, nous le rendrons vivant, fructueux, nous en avons l'espérance. S'intéresseront aussi, nous le croyons, nos lecteurs, nos lectrices surtout, puisqu'elles possèdent le don précieux de la tendresse compatissante, de la constance inlassable qui trouvent un aliment de vie, de persévérance, dans la profondeur, dans l'horreur même de l'infortune, de la misère à soulager.

C'est donc avec bonheur que nous avons appris que les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, qu'on se plaît à nommer Sœurs Blanches, se rendant aux demandes qui leur étaient faites, viennent de décider, avec l'approbation de leurs supérieurs ecclésiastiques, de publier, chaque mois, leur Revue annuelle.

Nous les remercions de cette résolution, et aussi de vouloir conserver, avec une légère modification, l'ancien titre, lequel sera : *Visite de Notre-Dame d'Afrique aux foyers canadiens*.

A notre humble avis, on ne pouvait mieux choisir. En effet, ce mot, « Visite », allié au nom de la Reine du ciel, Patronne de l'Afrique, n'est-il pas, dès l'abord, consolant, plein de promesses ? Et ne vaut-il pas, vraiment, qu'on s'inscrive comme abonné, rien que pour la douce impression espérée et ressentie à l'arrivée de cette messagère africaine, apportant, pour qui le voudra, une maternelle bénédiction ?

Les conditions typographiques seront soignées; même format que celui de la Visite annuelle, 9 x 6; même couverture d'un joli papier glacé, couleur crème; même gravure frontispice de Notre-Dame d'Afrique, dénommée : *La Nigretta*. Grande protectrice de l'Afrique, dont la conquête lui est assurée, elle veut, par une condescendance touchante, qu'on l'honore sous la couleur qui est l'emblème de la misère, de l'abjection humaines dans toute leur plénitude.

L'abonnement sera au prix ordinaire, 50 sous par année; la première année commençant le 1er janvier prochain, un

numéro spécimen à être expédié en décembre, l'étant sans charge additionnelle.

Le texte imprimé couvrira 24 pages, dès le début, avec illustrations.

Nous avons lieu de croire que le contenu en sera instructif, intéressant et édifiant. La matière sûrement s'y prête, et nous comprenons que rien ne sera épargné pour en tirer bon parti.

Au moment où l'attention se tourne d'un façon si remarquable vers l'Afrique ; quand nous venons de lire cette éminente lettre de Mgr l'Archevêque de Québec, stimulant les vocations, les aumônes, le zèle, sous toutes ses formes, pour venir en aide aux pays de missions, nous avons l'assurance que les bonnes Sœurs Missionnaires ne pouvaient mieux faire que de rendre plus fréquente la visite de leur douce Patronne à nos chers foyers.

Et qu'elles veuillent bien nous en croire ; — ce ne sera pas une visite inutile. Au contraire, elle les mettra en contact avec nombre de personnes qui seront heureuses de prendre part à leur apostolat, dès qu'elles en connaîtront le mérite ; elle accroîtra la sympathie de plusieurs qui s'y intéressent déjà ; elle fera plus nombreuses les aspirantes à l'humble et inestimable honneur d'aller panser, d'aller guérir les plaies multiples de l'Afrique malheureuse ; elle procurera des secours en abondance, espérons-le, afin de maintenir, d'augmenter leurs œuvres grandissantes, œuvres très vastes déjà, et pourtant si limitées, quand l'on songe qu'elles devraient couvrir de leurs bienfaits inestimables l'Algérie, la Tunisie, le Sahara, le Soudan, et l'Afrique équatoriale — territoires égaux aux $\frac{4}{5}$ de la Puissance du Canada ; — œuvres si insuffisantes, il semble, quand l'on réfléchit qu'il leur faudrait, pour accomplir la tâche surhumaine qui incombe : soulager d'innombrables misères, travailler au salut de vingt millions d'êtres humains, sinon davantage.

Mais, si les Sœurs missionnaires prodiguent leur dévouement, leur vie même, que devons-nous faire pour les seconder ? Une chose très facile : procurer à leur Revue des abon-

nés en abondance, et pour cela, il suffit d'un peu de bonne volonté.

Puissent, ceux qui hésiteraient à donner un concours généreux, réfléchir aux placements merveilleux qui s'offrent; considérer un instant si, les méprisant, ils ne mépriseraient pas la *perle cachée*, pour s'en tenir à la *bagatelle*; lâchant, chose plus fréquente que l'on ne croit, pour employer une comparaison familière, « la proie pour l'ombre »!

Qu'on le veuille ou non, cette conclusion est inévitable, puisque procurer des abonnements, c'est créer pour les missions les ressources nécessaires; c'est provoquer les dons; c'est contribuer à multiplier les vocations; c'est devenir co-opérateurs de toutes ces œuvres, dans ce qu'elles feront germer et croître, dans ce qu'elles feront fleurir et fructifier! En un mot, pour le grand nombre et dans la mesure du possible, c'est se faire missionnaire; c'est se mettre à même de réclamer tout le bénéfice de cette parole qui, méditée, ferait surgir des millions: « Celui qui aide l'apôtre recevra le salaire de l'apôtre! »

Alors, très ingrats pour les biens sans nombre que leur assurent la civilisation et le christianisme, peu soucieux de leurs intérêts les plus chers, ceux qui resteraient « endurcis dans leur cœur. »

Et nous faisons un spécial, un très pressant appel aux institutrices qui nous lisent.

La carrière modeste mais honorable qu'elle ont embrassée, bien remplie, est non seulement une source de grands mérites, mais encore une bonne école de dévouement. L'acceptation généreuse et chrétienne du sacrifice attendrit le cœur, le dispose à la compassion, aux œuvres bonnes, aux *œuvres de vie*.

Aussi, quand soutenues par l'idée de fournir une carrière laborieuse et utile; ne recevant qu'un faible salaire, et peu de satisfactions terrestres; après avoir pratiqué le renoncement pendant des années, puisant dans la foi, dans l'espérance chrétiennes, le courage, le bon vouloir requis pour accomplir sans faiblesse la tâche quotidienne; réfléchissant aux résultats immenses que peut amener leur collaboration, n'est-il pas probable, n'est-il pas certain que beaucoup de ces âmes géné-

reuses sauront répondre avec promptitude et constance à ce pressant appel ?

Qu'elles veuillent bien ne pas l'oublier : toutes les grandes œuvres de miséricorde se fondent plus par le dévouement, par l'humble concours, que par le capital. C'est la loi providentielle : la charité leur est une base plus solide, plus fructueuse, que tous les millions de la terre.

Les Petites Sœurs des Pauvres qui abritent, nourrissent et consolent des milliers de vieillards ; l'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui contribue dans une si large mesure à la diffusion de l'Évangile, furent fondées par deux humbles filles : Jeanne Jugan et Pauline Jaricot, sans argent, sans protection humaine notable. Et combien d'autres, même au Canada, ne pourrions-nous pas citer !

Que personne ne néglige l'appui qu'il peut donner ; vingt abonnements, dix abonnements, un abonnement même ne sont pas à négliger.

Après quelques années, qui pourra calculer tout le bien dont ils auront été la source ? Dans ces œuvres, aucune bonne semence n'est inutile ; et souvent la parabole du grain de sénevé se répète.

Alors, ne devrait-il pas être facile de recruter par centaines, nous voudrions dire par milliers, les zélatrices requises pour créer cette ressource nouvelle ?

La compassion humaine et chrétienne, l'esprit de religion, s'unissent pour plaider la cause des Missions, et, ce qui est mieux, pour la gagner.

Puis, ce qui ajoute encore à ces raisons, il s'agit de secourir des Sœurs en apostolat ; en effet, ne sont-ils pas apostoliques, les deux enseignements : celui aux Civilisés, celui aux Idolâtres ? Et qui peut dire que le premier, dans les conditions voulues, n'est pas, par ses résultats bénis, l'égal du deuxième ? L'un, aidé d'un miracle de la grâce, arrache le païen aux horreurs de l'idolâtrie, pour lui faire accepter la loi évangélique ; l'autre, aux Baptisés, souvent indifférents au bienfait inestimable qu'ils reçoivent, enseigne à chérir cette loi, à ne point s'y soustraire.

Cette preuve de dévouement que nous demandons aujourd'hui avec instance, mû par un vif désir de favoriser les Mis-

sions et de bien conseiller tout le corps enseignant, qui nous intéresse à tant de titres, c'est donc la contribution d'un apostolat en faveur d'un autre apostolat, pour lui procurer les ressources essentielles à nombre de ses œuvres ; et pour augmenter la propagande qui stimulera les volontés généreuses.

Si notre voix est entendue, si notre humble semence germe et fructifie, la contribution de nos institutrices à l'Apostolat africain sera grande, sera complète, puisqu'elles possèdent déjà l'insigne honneur de fournir, à elles seules, au Canada, presque autant de Sœurs missionnaires que toutes les autres classes réunies.

(A suivre.)

Moyen de régénération pour les paroisses

« Une église ne se remplit qu'à coups d'*Ave Maria*. Le nombre de chaises restées vides dans la maison de Dieu, chaque dimanche, est en raison directe des rosaires que l'on ne dit pas, dans la paroisse ou pour la paroisse. »

Cette assertion, pour quelque peu osée qu'elle paraisse au premier abord, s'appuie cependant sur la foi et sur l'expérience.

M. l'abbé Brandel, curé d'Epinaÿ (Seine-et-Oise), s'est fait naguère l'ardent apôtre de l'œuvre de *la récitation quotidienne du chapelet* à l'église, en un rapport qui, acclamé au Congrès marial de Lyon, a été, depuis, honoré des plus hautes approbations. Un certain nombre de paroisses ont, depuis lors, adopté la pieuse coutume de réciter le chapelet en présence du Très Saint Sacrement tous les jours, à une heure déterminée, par exemple avant ou après la prière du soir. Bien des paroisses ont été régénérées par cette pieuse pratique. La prière — et la prière à Marie — n'est-elle pas la source de toutes les grâces ? Laissons parler un prêtre qui en a fait l'expérience.

« Quand je fus envoyé dans ma paroisse, il n'y avait point de piété, et moi j'étais là comme quelqu'un qui étouffe. Les larmes aux yeux, je me dis : « Il faut que cet état de choses change, il faut que le bon Dieu vienne dans ma paroisse, il le faut ! »

« Il y avait dans le bourg quelques vieilles femmes paralysées, pauvres, abandonnées de tous ; j'allai les voir. Je gagnai leur confiance en causant avec elles ; puis, leur donnant un chapelet, j'obtins qu'elles le réciteraient tous les jours, une fois d'abord, plus tard deux fois et même trois fois, et chacune d'elles à différentes heures. « Cela vous empêchera de vous ennuyer, leur dis-je, vous y trouverez même de grandes consolations. » Elles n'y manquaient pas. Je faisais ma tournée régulièrement, et je constatais que ces bonnes chrétiennes trouvaient un vrai plaisir à réciter le chapelet.

« Je me rendis ensuite à l'école libre que j'avais le bonheur d'avoir pu maintenir au prix des plus grands sacrifices. Je félicitai l'institutrice de ses élèves, je lui fis quelques compliments sur son savoir-faire, et j'obtins qu'elle ferait réciter à mon intention un *Je vous salue, Marie*, tous les jours, à heure fixe. Petit à petit, on vint à le réciter toutes les heures.

« Enfin, tous les soirs, à la tombée de la nuit, je m'imposai moi-même l'obligation d'aller passer une demi-heure devant le Saint Sacrement, et d'y réciter un chapelet uniquement pour ma paroisse. Là, je me regardais comme un mendiant qui tend la main et attend une aumône : *l'aumône de la piété, de l'assiduité aux offices*. Je demandais avec d'autant plus d'ardeur que je ne demandais pas pour moi.

« Un jour, tandis que je récitais mon chapelet, deux de mes paroissiennes entrèrent à l'église et vinrent se prosterner au pied de l'autel de la Sainte Vierge. Je leur proposai de dire le chapelet en commun ; elles acquiescèrent à mon désir. Après la récitation, au moment de se retirer, l'une d'elles s'approcha de moi, et, presque en tremblant, comme si elle me demandait une faveur : « Monsieur le Curé, si vous y consentez, nous viendrons tous les soirs réciter le chapelet ici, avec vous. — Bien volontiers, répondis-je. Vous ne pouvez me faire de proposition plus agréable. »

« Ce qui fut dit fut fait. Le lendemain, mes deux paroissiennes étaient fidèles au rendez-vous. Je les trouvai agenouillées devant l'autel de Marie en compagnie de leurs voisins. Le surlendemain, le nombre avait encore augmenté. L'institutrice, apprenant que le chapelet était récité en commun à l'église chaque soir, m'en voulut de ce que je ne l'avais pas pré-

venue dès le premier jour. Son humeur ne dura pas longtemps. Elle me proposa de tinter la cloche pour avertir toute la paroisse de la récitation du chapelet. Accompagnée de ses élèves, elle était toujours arrivée la première, et si parfois je m'absentais pour visiter un malade, elle présidait l'exercice.

« Voilà par où j'ai commencé, et je ne sais pas comment se sont arrangées les choses ; mais il est certain que, sans beaucoup d'éloquence, sans aucun ennui, la sainte messe et les vêpres sont maintenant fréquentées ; les Pâques deviennent, d'année en année, plus nombreuses ; j'ai tous les jours quelques communions à ma messe ; les bals ont été délaissés. »

Honoraires de messes

Communiqué de l'archevêché de Lyon (*Semaine religieuse*, 9 septembre 1910) :

Nous prions nos prêtres de se rappeler les prescriptions canoniques relatives aux honoraires de messes.

1° Aux termes du décret. *Ut debita* du 11 mai 1904, aucun prêtre ne peut différer de plus d'un mois l'acquit d'une messe dont le jour n'est pas fixé, de plus de six mois l'acquit de cent messes.

2° Il est interdit de se charger de plus de messes qu'on ne peut vraisemblablement en acquitter dans l'espace d'un an, si ce n'est du consentement formel des personnes qui donnent l'honoraire.

3° Les honoraires en excès au bout de l'année doivent être versés au secrétariat de l'archevêché.

4° La Sacrée Congrégation du Concile, 22 mai 1907, a précisé le décret *Ut debita*, comme il suit : « Quiconque veut confier des messes à célébrer à des prêtres, soit séculiers, soit réguliers, demeurant hors du diocèse, doit le faire par l'intermédiaire de leur Ordinaire, ou du moins après en avoir demandé et obtenu le consentement. »

Toutes ces prescriptions sont obligatoires en conscience *sub gravi conscientie vinculo*. (S. C. Con., 22 mai 1907.)

Bibliographie

— LES NEVEUX DE TANTE DELPHINE, PAR M. A. DE PITTEURS. In-12. 2 fr. 50. — P. LETHIELLEUX, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

Il y avait autrefois toute une littérature pour enfants. Cela avait commencé par les « Contes de Perrault » pour arriver

jusqu'aux récits de Madame de Ségur, qui ont amusé et instruit tant de générations. Personne depuis ne s'est fait une réputation dans ce genre évidemment restreint, et l'on est retombé, là comme ailleurs, dans la banale médiocrité.

Un livre cependant vient de voir le jour qui, par son élégante simplicité, semble destiné à se distinguer des autres. Il se compose de douze chapitres, ayant pour titre : « *Les Neveux de Tante Delphine*, » et qui pourraient aussi bien s'appeler : « Les vacances chez ma grand'mère ». L'intrigue, s'il y en a une, ne sert qu'à rattacher par un fil très ténu les aventures de quatre ou cinq enfants, qui viennent en villégiature dans une vieille gentilhommière belge, tout près de la frontière, chez deux femmes auxquelles l'âge a laissé assez d'activité et d'initiative intelligente pour savoir amuser la jeunesse. Et comme les physionomies et le caractère des enfants sont divers, de même ceux de la grand'mère et de la tante présentent un esprit et des ressources variées. Il en ressort çà et là, de la part des uns et des autres, de fines observations, des réflexions sagaces, amenées non sans malice, et qui égayent le dialogue et le récit. « Comment se fait-il que telles femmes deviennent hargneuses quand on parle des qualités du prochain ?—Elles ressemblent à ces cheminées qui fument dès qu'on fait du feu dans la chambre à côté ». Et cette boutade très naturelle d'une fillette à laquelle on défend ce qu'elle voit faire à sa tante : « Les grandes personnes peuvent faire toutes les bêtises qu'elles veulent. Elles ne sont jamais punies ».

Bien entendu, la morale en action joue un grand rôle dans le volume, et le but de Mlle A. de Pitteurs n'est pas déguisé. — Se faire comprendre des enfants sans sembler trop naïve ou trop grondeuse aux grandes personnes qui auraient la fantaisie d'ouvrir le livre, c'était là le difficile problème que l'auteur avait à résoudre, et il est certain que « *Tante Delphine* » a réussi au gré de ses neveux connus ou inconnus qui se réjouiront en la lisant.

Avis au clergé

Le meilleur moyen de procurer aux fidèles des livres à bas prix, c'est de recueillir des souscriptions. C'est ce qui a été fait pour la *Vie de sainte Anne*, que les Frères Viateurs de Montréal sont à réimprimer. Les souscripteurs l'ont pour 10cts. Déjà le clergé et les libraires ont souscrit pour 2000 exemplaires. Les zélés propagateurs des bonnes lectures qui voudraient encore souscrire sont priés d'envoyer tout de suite leur commande au R. P. Géna, C. SS R.,

rue Notre-Dame est, 1854, Hochelaga, P. Q.

Le tirage fait, on pourra se procurer cet ouvrage, à 25 cent l'ex., chez les libraires.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ National 169.

— FONDÉE AU CANADA EN 1885 —

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nিকেleurs sur articles
métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Foyrchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renaud, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

Fabrication et Vente de **CIERGES**

fabriqués suivant les règlements diocésains

JOS. LASNIER, Longueuil, P. C.